

POISSONNERIE

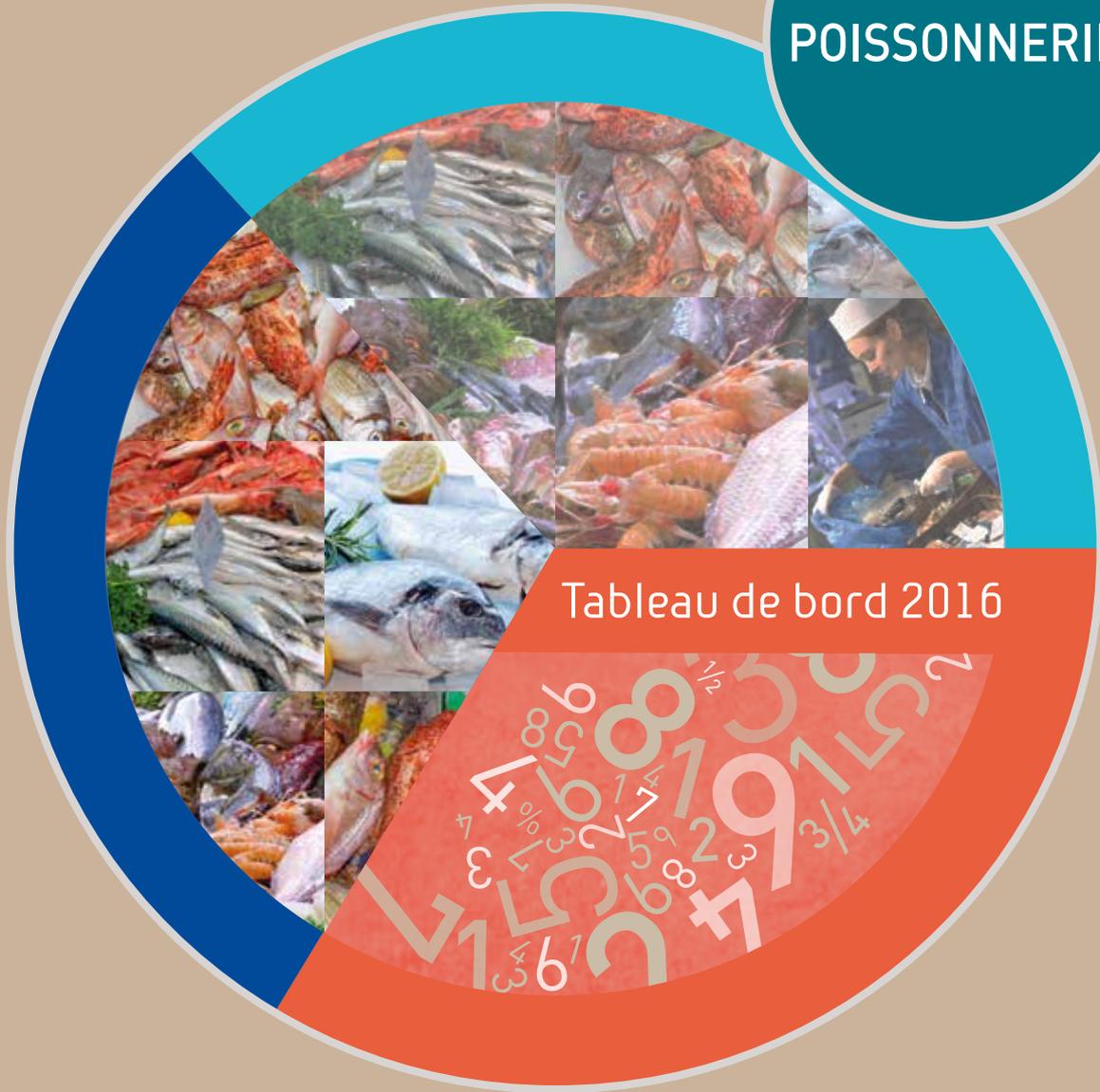


Tableau de bord 2016

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de poissonnerie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La plupart des entreprises de poissonnerie employeuses relève de la convention collective de la Poissonnerie (IDCC 01504), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse des déclarations sociales (DADS) des entreprises relevant de cette branche permet de caractériser les salariés en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et de développer les entreprises.

Les données du Ministère de l'Éducation Nationale permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la poissonnerie et de mesurer l'implication des entreprises du secteur en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'ACOSS-URSSAF pour les emplois salariés et du RSI pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale et l'enquête SIFA/DEPP pour le portrait des apprentis ;
- les données DARES concernant les salariés de la branche (IDCC 01504).

SOMMAIRE

Le secteur du commerce de détail de poissons (4723Z) et son évolution	5
1 Un nombre d'entreprises en augmentation depuis 2013	6
2 Des entreprises présentes en bordure du littoral	8
3 Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse	11
4 Portrait des travailleurs non salariés	12
5 Stabilité des emplois salariés	14
Les salariés de la branche « poissonnerie » (IDCC 01504) en 2013	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la poissonnerie	25
11 La formation initiale : des effectifs globalement stables	26
12 L'apprentissage, peu répandu dans le commerce de détail de poissons	27
13 Une concentration des effectifs dans les diplômes de niveau V	28
14 Apprentis et apprenties du commerce de détail de poissons	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30



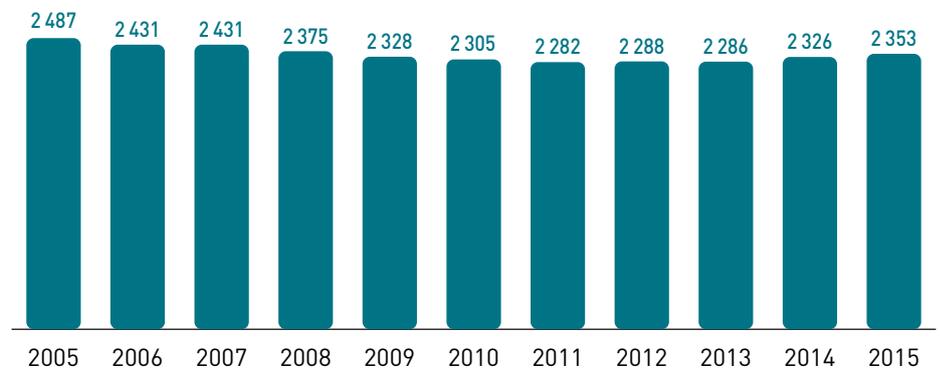
Le secteur du
commerce de détail
de POISSONS
(4723Z) et son
évolution

Un nombre d'entreprises en augmentation depuis 2013

2 353 entreprises
(en 2015)

Le nombre d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est en progression depuis 2013 après plusieurs années de baisse (le point bas a été enregistré en 2011 avec 2 282 entreprises). En 2015, 2 353 entreprises sont dénombrées, dont plus de la moitié (52 %) n'emploie pas de salarié.

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de détail de poisson



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une autre part des professionnels de la poissonnerie exercent sur éventaies et marchés (APRM 4781ZV)

En 2015, 1 046 entreprises de vente de poissons sur éventaies et marchés étaient immatriculées au Répertoire des Métiers (source : APCMA). Ce nombre est stable ces dernières années, après avoir été en légère augmentation sur les trois dernières années. Il était de 626 en 2005.

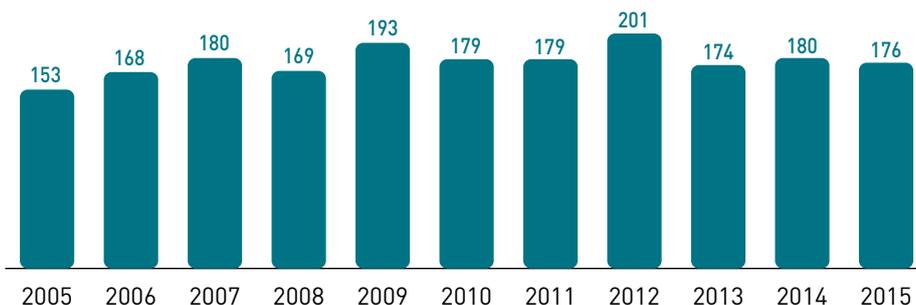
Évolution du nombre de commerce de poissons sur éventaies et marchés



176 immatriculations d'entreprises (4723Z)
(en 2015)

Les immatriculations d'entreprises de poissonnerie sont relativement stables depuis 2005 : 176 créations ou reprises ont été enregistrées en 2015.

Nombre de créations/reprises d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

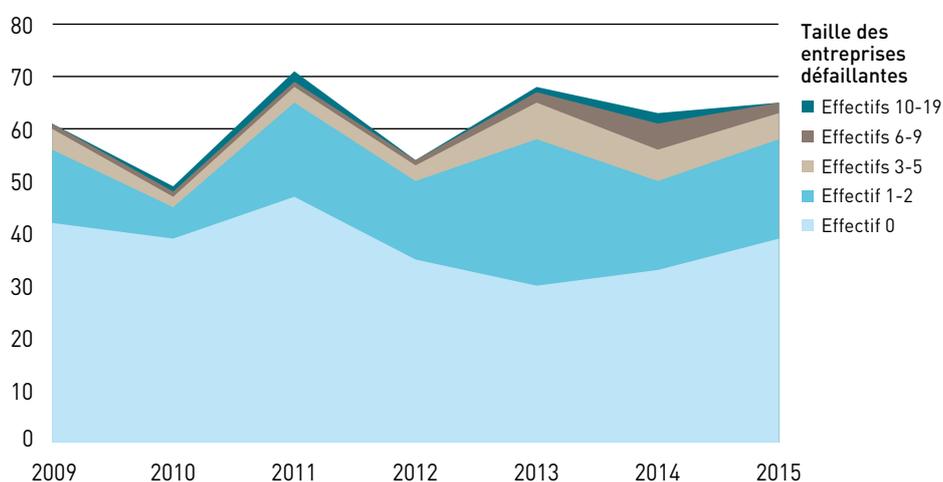


Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

65 défaillances (4723Z) (en 2015)

65 défaillances d'entreprises de poissonnerie ont été enregistrées en 2015, soit un taux de défaillance annuel de près de 3 %. Ce nombre est relativement stable depuis 2013.

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)



Source : Banque de France

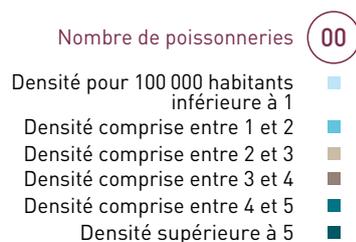
Remarque : Les défaillances d'entreprises couvrent l'ensemble des jugements prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire soit la liquidation judiciaire (procédures collectives).
Les défaillances d'entreprises ne doivent pas être confondues avec les cessations d'entreprises (qui désignent l'arrêt de l'activité d'une entreprise pour une raison volontaire ou involontaire). Une défaillance d'entreprise ne débouche pas forcément sur une cessation de l'entreprise. À l'inverse, de nombreuses cessations d'entreprises ne font pas l'objet d'une ouverture de procédure collective.
Les données relatives aux cessations d'entreprise seront disponibles en 2017.

Des entreprises présentes en bordure du littoral

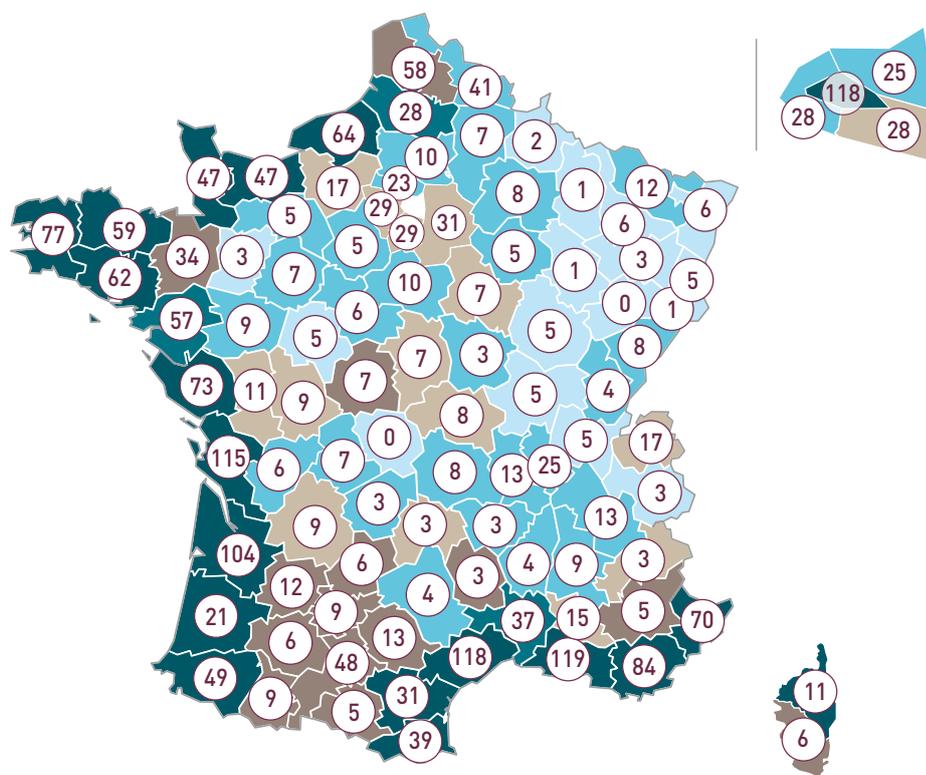
Densité moyenne :
3 poissonneries
(4723Z)
(pour 100 000 habitants)

La densité moyenne des entreprises de commerce de détail de poissons est de 3 entreprises pour 100 000 habitants. La densité est cependant très variable selon les territoires : très faible (moins de 1 pour 100 000 habitants) dans le quart Nord Est du territoire ; élevée dans les départements côtiers, la densité la plus élevée étant celle de Charente-Maritime (18 entreprises pour 100 000 habitants).

Nombre de poissonneries en 2015 par département et densité pour 100 000 habitants



Source : Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement Général de la Population-Traitement ISM.

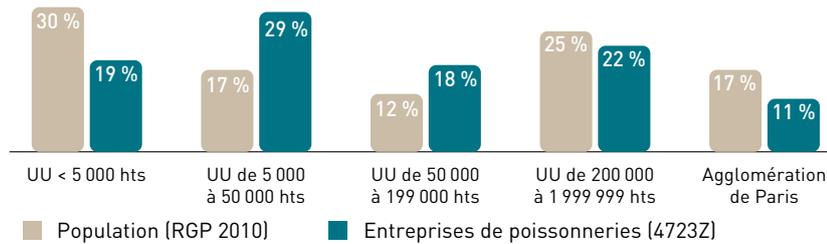


Des entreprises plus présentes dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 hts

La répartition des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) varie également selon les types d'unités urbaines :

- Ces dernières sont surreprésentées dans les unités urbaines comprises entre 5 000 et 200 000 habitants (47 % des entreprises sont localisées dans ces territoires alors que 29 % de la population y réside) ;
- En revanche, le tissu est moins dense dans l'agglomération parisienne (11 % des entreprises pour 17 % de la population) et dans les unités urbaines inférieures à 5 000 habitants (19 % des entreprises pour 30 % de la population).

Répartition des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) par tailles d'unités urbaines (UU)



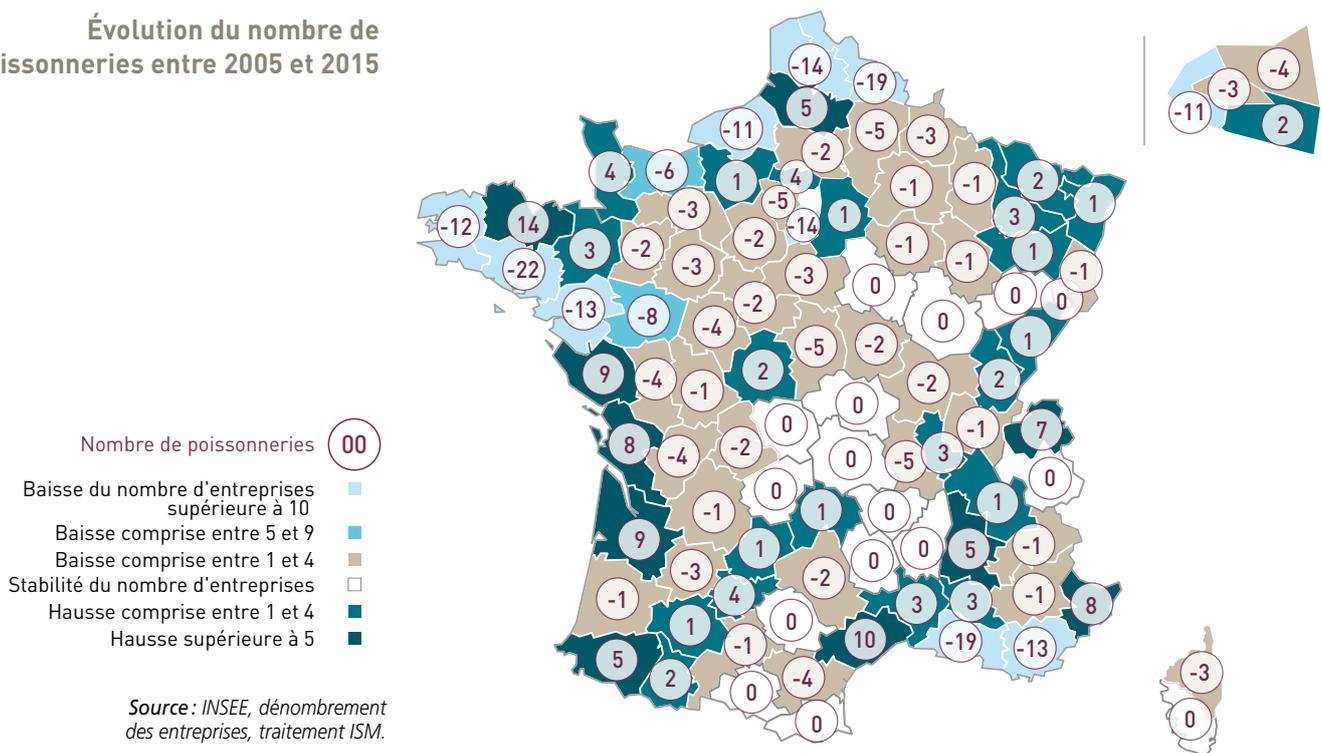
Source: INSEE, traitement ISM.

*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Un tissu d'entreprises en mouvement

Entre 2005 et 2013, le tissu d'entreprises de commerce de détail de poissons a connu de nombreuses fermetures, même si la tendance s'inverse en 2014 et 2015. On constate que les départements lorrains et alsaciens affichent un solde démographique positif, de même que les départements côtiers au sud de la Vendée. Parmi les départements touchés par la baisse du nombre de leurs entreprises figurent ceux du Nord et du Pas-de-Calais, les Hauts de Seine et l'Essonne, le Finistère, le Morbihan, les Bouches du Rhône et le Var.

Évolution du nombre de poissonneries entre 2005 et 2015

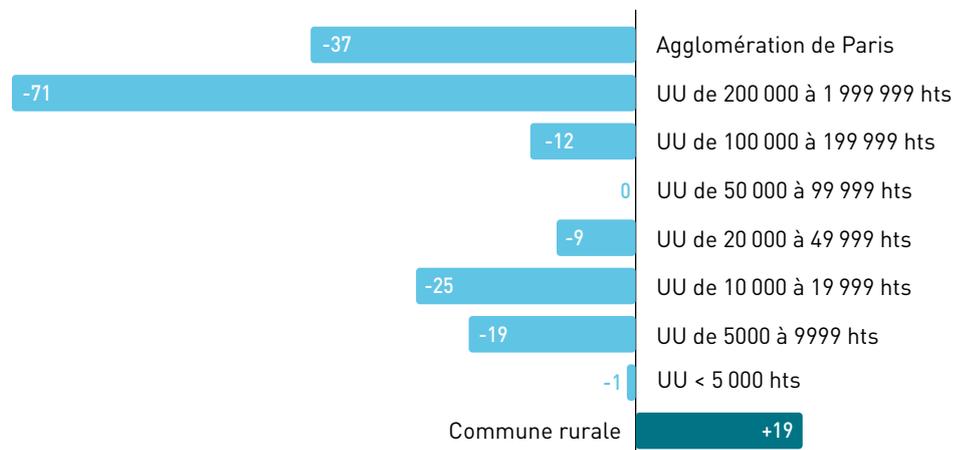


Une régression du tissu dans l'aire parisienne et dans les grandes métropoles

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) entre 2005 et 2015 par tailles d'unités urbaines

Source : INSEE, traitement ISM.

Entre 2005 et 2014, les grandes métropoles et l'unité urbaine de Paris ont connu une forte baisse des implantations. Les aires urbaines de 50 000 à 99 999 habitants ont mieux résisté et maintenu leur tissu d'entreprises.



Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse

Chiffre d'affaires HT 7,7 milliards d'euros

En 2014, les entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 0,8 milliards d'euros HT, en hausse de 33 % par rapport à 2013 (0,2 milliards HT).

La valeur ajoutée (1,94 milliards d'euros en 2014) suit la même tendance (+ 53 % par rapport à 2013)*.

Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée
(en milliards d'euros)

	Chiffre d'affaires hors taxes		Valeur ajoutée** (y compris autres produits et autres charges)		Taux de valeur ajoutée	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Moins de 10 salariés	0,53	0,70	0,11	0,17	21 %	25 %
Plus de 10 salariés	0,05	0,07	0,02	0,02	35 %	31 %
Total	0,58	0,77	0,13	0,19	22 %	25 %

(*) Attention : en 2014, l'INSEE a modifié sa méthode de calcul des ratios financiers. L'évolution 2013-2014 est donc à interpréter avec prudence et devra être confirmée par les données 2015.

(**) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de poissonnerie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Source : INSEE, ESANE.

Portrait des travailleurs non salariés

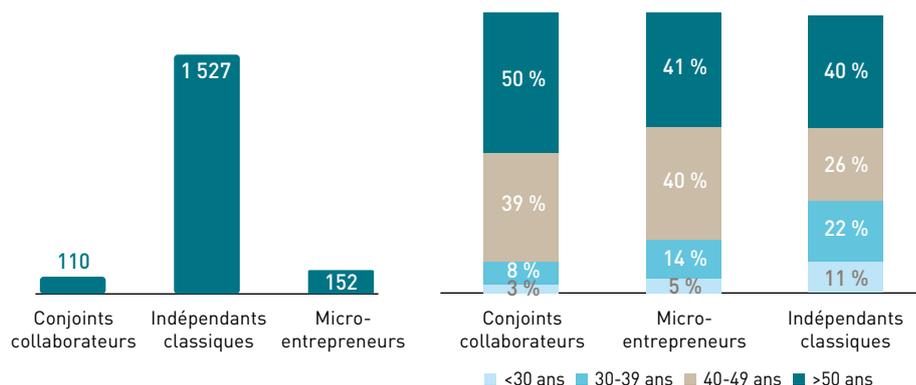
1 789 travailleurs non salariés au RSI

1 789 travailleurs indépendants sont affiliés en 2015 au RSI dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), dont 86 % de chefs d'entreprises non salariés sous régime classique, 8 % de micro-entrepreneurs et 6 % de conjoints collaborateurs.

La profession compte donc un petit nombre de micro-entrepreneurs (dans l'artisanat, la part moyenne est de 39 % des cotisants au RSI).

L'âge des dirigeants est relativement élevé dans cette activité. 66 % des indépendants classiques ont plus de 40 ans dont 40 % sont âgés de plus de 50 ans.

Nombre et âge des travailleurs non salariés du commerce de détail de poissons en 2015



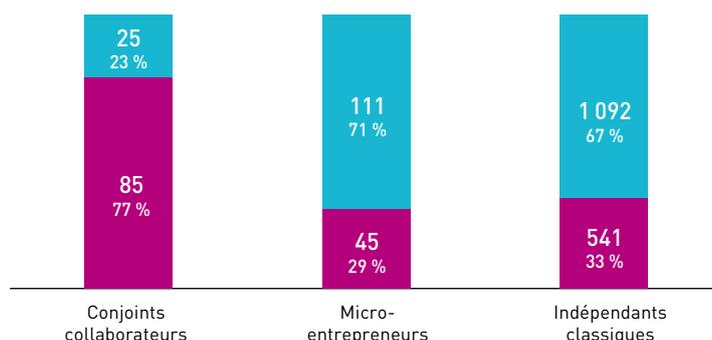
Source: RSI, base des travailleurs indépendants en 2015.

30 % des chefs d'entreprises sont des femmes

Les chefs d'entreprises non salariés sont pour 33 % d'entre eux des femmes (29 % parmi les micro-entrepreneurs). Les femmes représentent en revanche 77 % des conjoints collaborateurs.

Répartition des travailleurs non salariés par sexe en 2015

■ Femme
■ Homme



Source: RSI, base des travailleurs indépendants en 2015.



Le nombre et la part de femmes chefs d'entreprises non salariées sont relativement stables ces dernières années dans la profession : 29 % en 2008, 30 % en 2015.

Évolution du nombre des non-salariés du commerce de détail de poissons (4723Z) par sexe

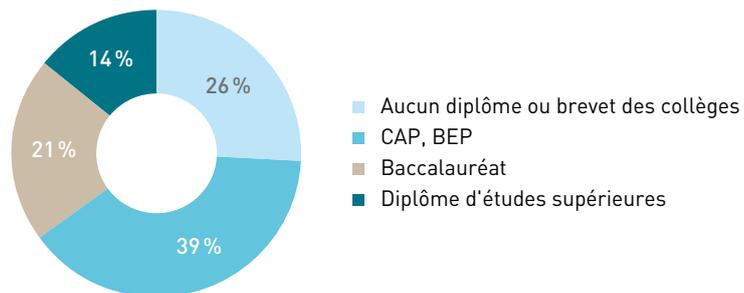


Source: RSI, base des travailleurs indépendants (hors conjoints collaborateurs).

Niveau de formation des dirigeants

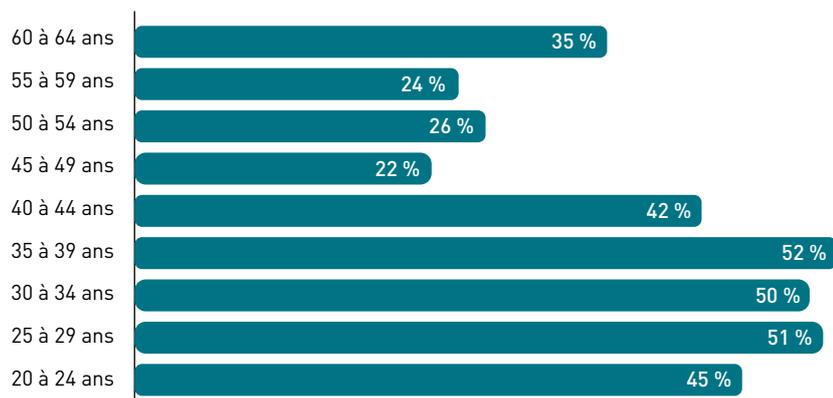
Un quart des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons n'ont pas de diplôme et sont autodidactes, 39 % détiennent un CAP ou équivalent. La part de diplômés de niveau Bac ou supérieurs est relativement élevée : 35 %. Le niveau de formation est plus élevé chez les chefs d'entreprise de moins de 40 ans : la moitié sont diplômés d'un Bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Niveau de formation des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons (4723Z)



Source: Recensement Général de la Population 2013

Part des chefs d'entreprise de commerce de détail de poissons (4723Z) diplômés de niveau IV ou supérieur par strate d'âge



Source: Recensement Général de la Population 2013

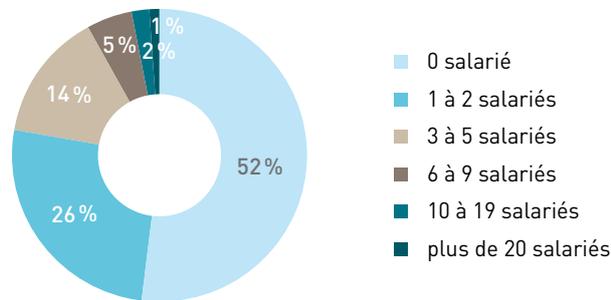
Stabilité des emplois salariés

La moitié des entreprises emploie des salariés

La moitié des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) emploie des salariés : 40 % ont entre 1 et 5 salariés, 8 % ont plus de 6 salariés.

La quasi-totalité (99 %) sont des TPE de moins de 20 salariés.

Répartition des entreprises par tailles d'effectifs en 2015



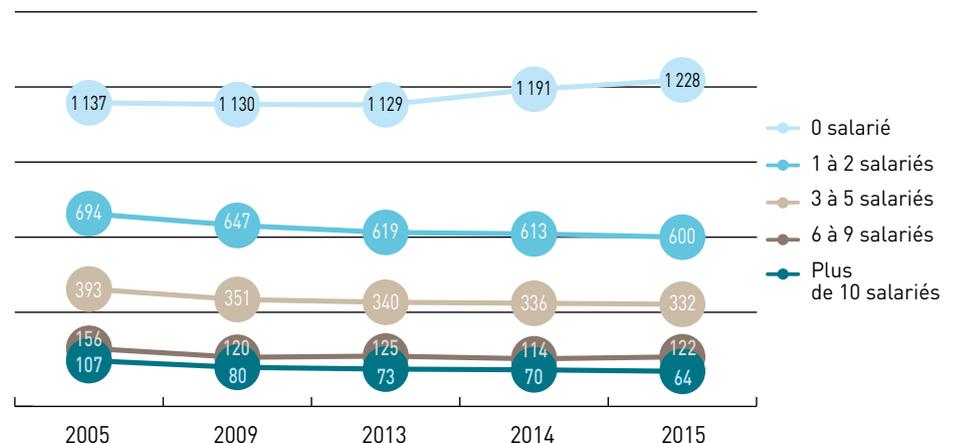
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une structure d'emploi en évolution

La structure d'emploi des entreprises a évolué cette dernière décennie :

- le nombre d'entreprises sans salarié augmente (46 % du total des entreprises en 2005, 52 % en 2015), au contraire des entreprises de 1 à 5 salariés.
- Le nombre d'entreprises de 6 à 9 salariés est stable.

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) par tailles d'effectif salarié



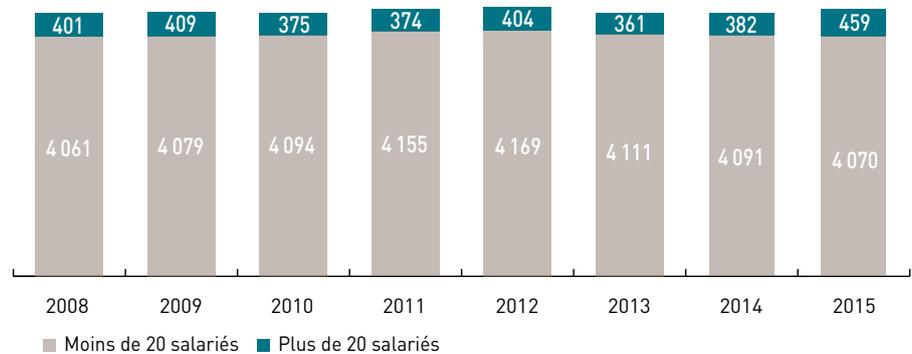
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Taille moyenne : 3 salariés

La taille moyenne des entreprises employeuses du commerce de détail de poissons (4723Z) est stable depuis 2005 : 3 salariés.

Le nombre de salariés est également relativement stable (4529 en 2015). 90 % des salariés sont employés dans les TPE de moins de 20 salariés du secteur.

Évolution des emplois salariés dans les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)



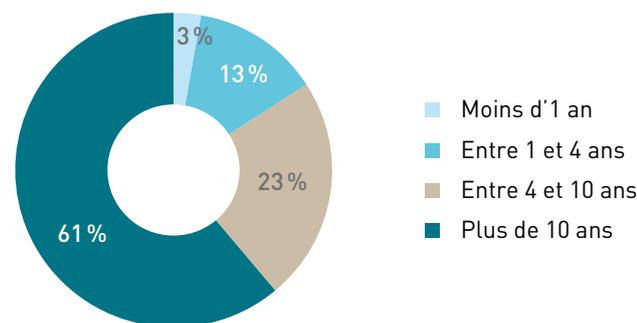
Source : ACOSS-URSSAF, emplois salariés au 31.12 hors apprentis et stagiaires

61 % des salariés sont employés dans des entreprises de plus de 10 ans d'ancienneté

On constate une sédimentation progressive des emplois salariés avec l'ancienneté des entreprises.

Plus de la moitié des salariés (61 %) sont employés dans les entreprises de dix ans d'ancienneté et plus (ces dernières représentant 36 % des entreprises).

Répartition des salariés selon l'ancienneté des entreprises

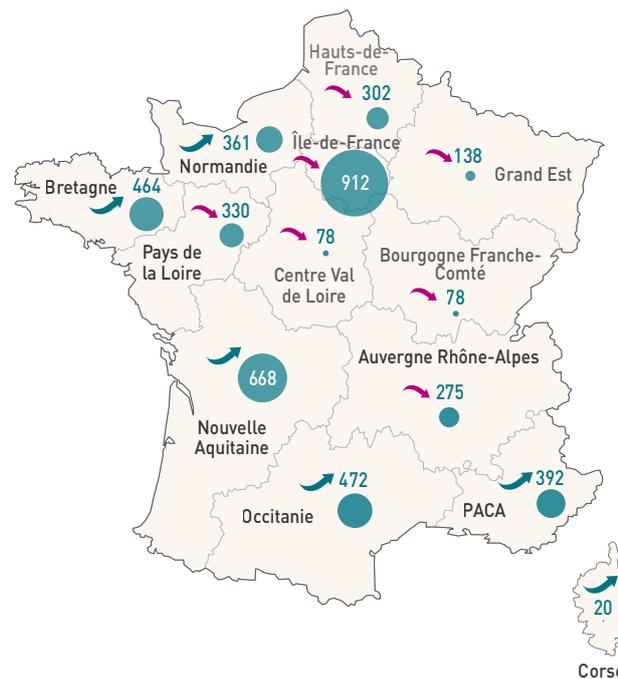


Sources : INSEE, DADS 2013.

Les emplois salariés en région : une évolution contrastée

Nombre d'emplois salariés dans les entreprises de poissonnerie en 2015 et évolution 2005-2014 de l'emploi salarié

Les entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) ont été créatrices d'emplois entre 2010 et 2015 dans les régions côtières, à l'exception des Hauts de France.

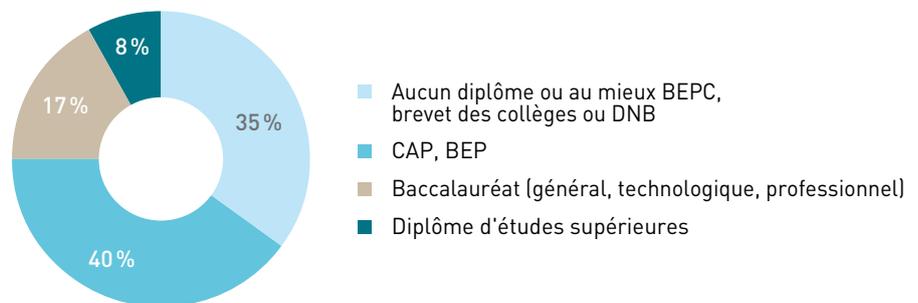


Source : ACOSS-URSSAF, emplois salariés hors stagiaires hors apprentis.

Niveau de diplôme des salariés

Niveau de diplôme des employés de vente en commerce de détail de poissons (4723Z)

Les employés de vente des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) sont majoritairement (40 %) détenteurs d'un CAP ou BEP. 35 % n'ont pas de diplôme.



Source : Recensement Général de la Population 2013.



Les salariés
de la branche
POISSONNERIE
(IDCC 01504)

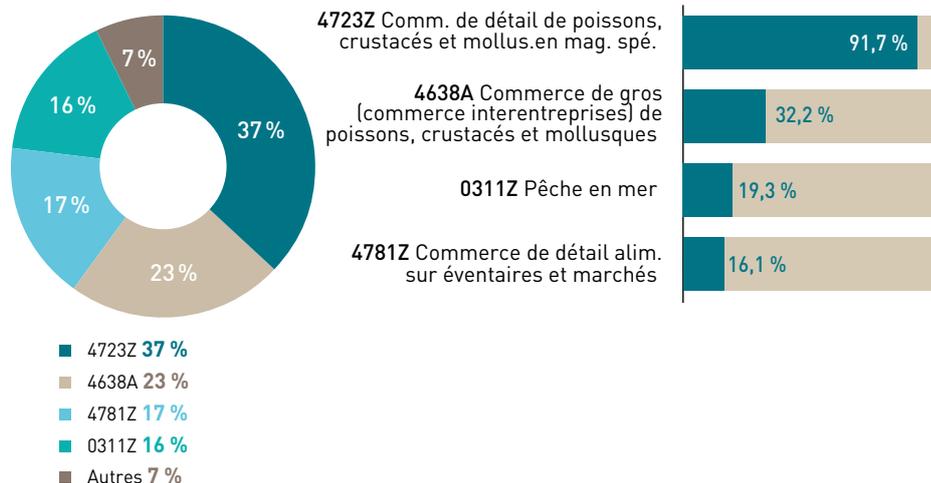
Les entreprises et emplois de la branche

2 730 entreprises rattachées

En 2013, 2 730 entreprises appliquent comme convention collective principale celle de la Poissonnerie (IDCC 01504). 37 % des salariés rattachés à cette convention collective exercent dans des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z). Les autres proviennent d'entreprises du commerce de gros de poisson (23 %), du commerce de détail alimentaire sur marchés (17 %) et de la pêche en mer (16 %).

77 % des entreprises de la branche comptent moins de 20 salariés.

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 01504 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)

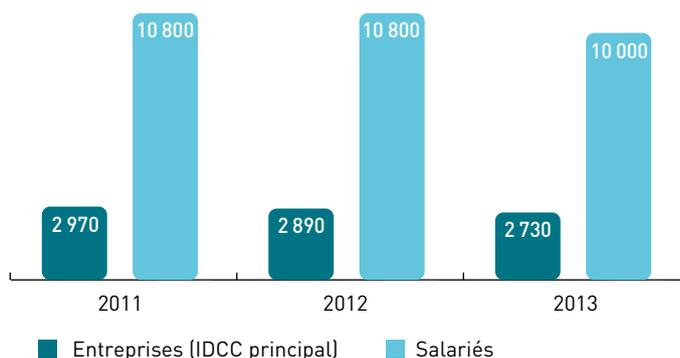


Source: DARES, DADS 2013

10 000 emplois salariés

Au total, 10 000 salariés sont rattachés à la convention collective, soit 8 300 ETP. Ce nombre baisse sensiblement depuis 2012 (-7 %).

Nombre d'entreprises et de salariés



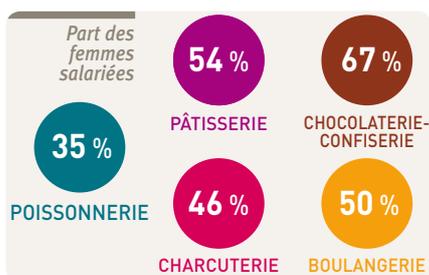
Source: DARES IDCC 01504 de la poissonnerie.

Caractéristiques des salariés

Un tiers de femmes parmi les salariés

Les effectifs salariés comptent pour deux tiers des hommes, pour un tiers des femmes. La part des femmes parmi les salariés progresse néanmoins (33 % en 2011 et 2012).

Répartition des salariés par sexe



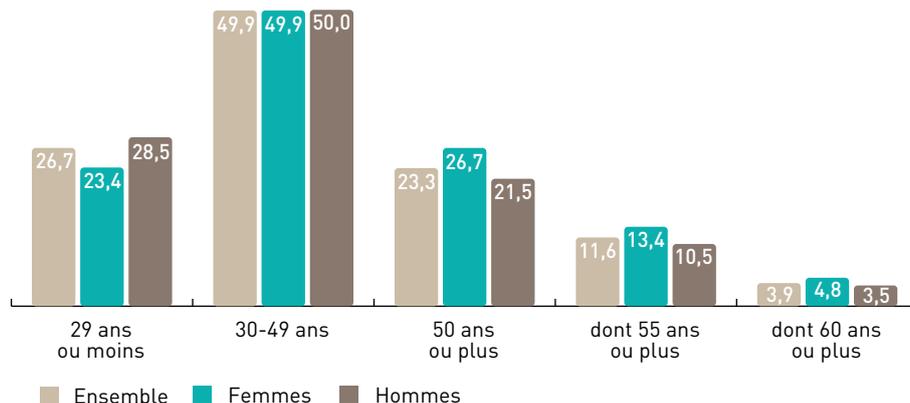
■ Hommes 65 %
■ Femmes 35 %

Source : DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

La moitié des salariés a entre 30 et 49 ans

La part des jeunes (27 %) est un peu moins élevée que dans d'autres branches de l'alimentation, en raison d'un recours moins fréquent à l'apprentissage. La moitié des salariés de la branche a entre 30 et 49 ans. La branche se caractérise également par le vieillissement de ses emplois : 23 % des salariés ont plus de 50 ans, dont 12 % plus de 55 ans.

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranches d'âge



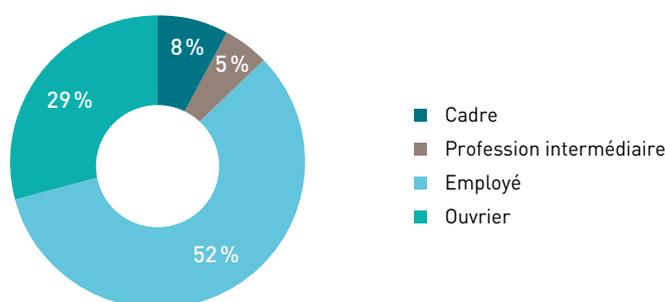
Source : DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Les métiers exercés

Une majorité d'employés

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (52 %). Dans la seule activité de vente de détail de poissons (4723Z), cette part atteint 83 %. 13 % des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.

Répartition des postes salariés par catégories socio-professionnelles



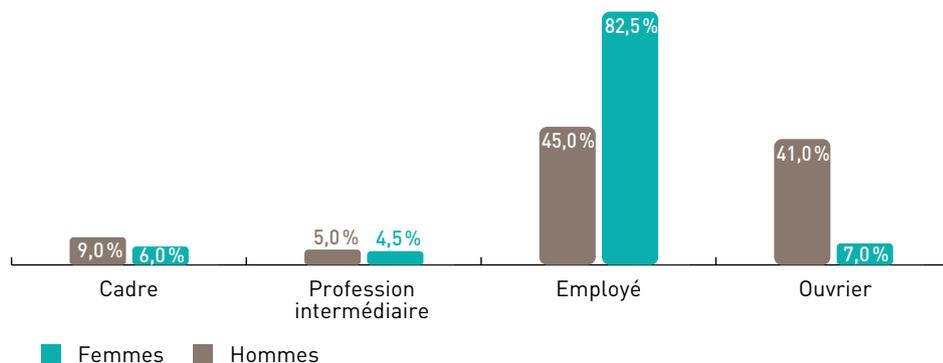
Source: DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Note : dans la nomenclature des professions, le métier de « poissonnier » n'est pas répertorié en tant que tel. La majorité des salariés poissonniers sont comptabilisés parmi les « vendeurs en alimentation » (PCS 554a).

Métier d'homme, métier de femme

Métiers exercés par sexe des salariés

La grande majorité des femmes salariées de la branche occupent des postes d'employés, alors que les hommes se répartissent entre postes d'employés et d'ouvriers.



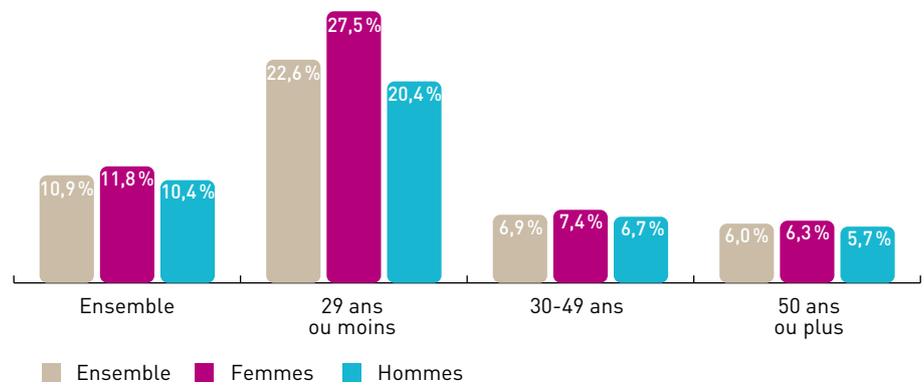
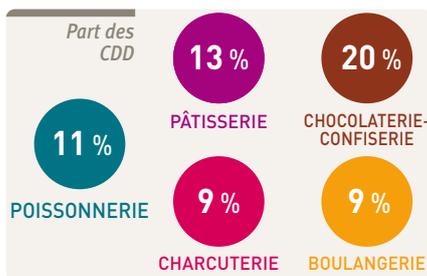
Source: DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Nature des contrats et temps de travail

**Contrats :
11 % de salariés
en CDD**

La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 11 %. Le poids des CDD est beaucoup plus élevé chez les jeunes de moins de trente ans (22,6 %) et singulièrement chez les jeunes femmes (27,5 %).

Part de salariés en CDD selon l'âge et le sexe

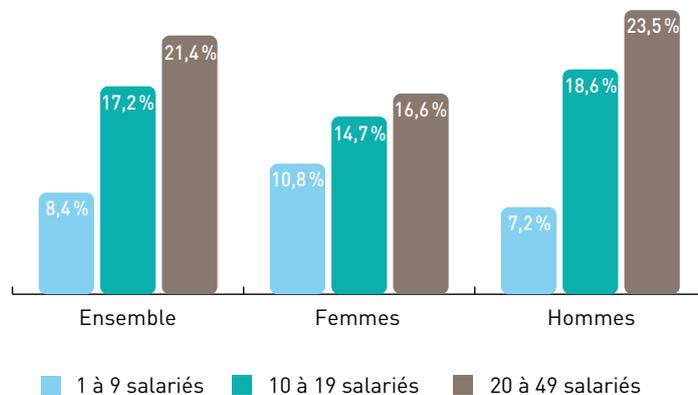


Source: DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

**La part de CDD
augmente avec la taille
des entreprises**

La structure de taille des entreprises influe sur la nature des contrats proposés : la part de salariés en CDD est plus importante dans les entreprises de 20 à 49 salariés (21,4 %), contre 8,4 % dans les TPE de moins de 10 salariés.

Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise

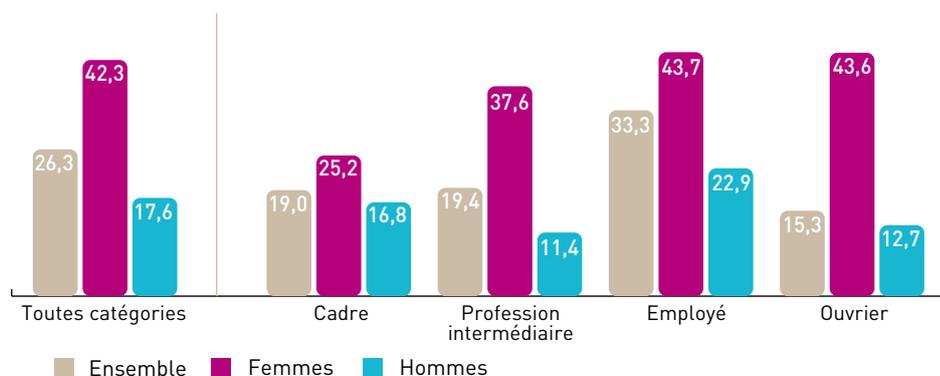
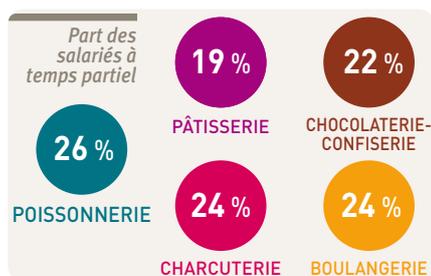


Source: DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Temps de travail : 26 % de salariés à temps partiel

Plus d'1 salarié sur 4 travaille à temps partiel (et même un sur trois chez les employés de vente). Les conditions diffèrent en conséquence de façon importante entre les hommes (17,6 % à temps partiel) et les femmes (42,3 %). Cette caractéristique s'observe moins chez les cadres.

Part des salariés à temps partiel par sexe et catégories socio-professionnelles

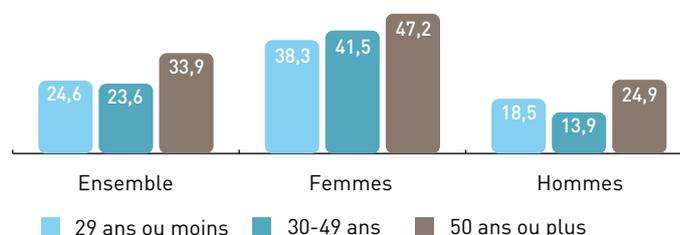


Source: DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

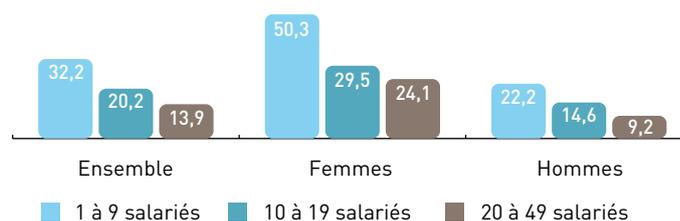
Le temps partiel plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés

La part de salariés à temps partiel varie avec l'âge des salariés. Elle est plus élevée chez les plus de 50 ans. Le temps partiel est également plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés (32,2 %).

Part des salariés à temps partiel par sexe et par tranche d'âge



Part des salariés par sexe et taille des entreprises



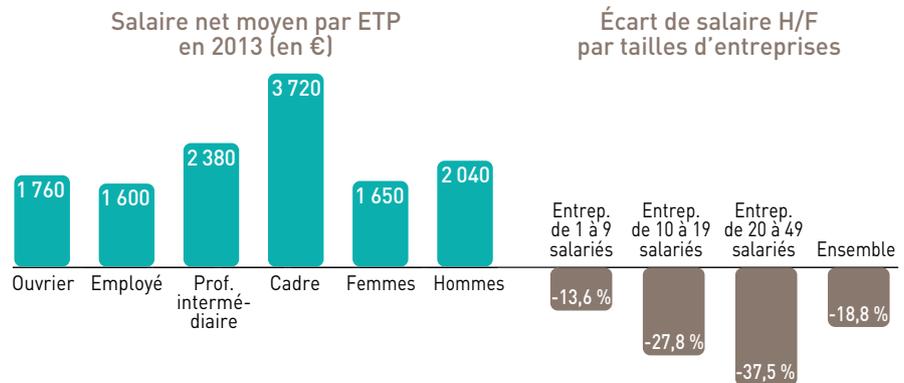
Source: DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Salaires

Un écart de salaire de 19 % entre les hommes et les femmes

Le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps plein est de 1 890 euros : 2 040 pour les hommes, 1 650 € pour les femmes (ces chiffres incluent la population apprentie). Il est plus élevé pour les postes d'ouvriers (1 760 €) que d'employés (1 600 €). Plus l'entreprise est grande, plus les écarts de salaires entre les femmes et les hommes sont importants.

Salaires mensuels net moyen par ETP et écart de salaire H/F



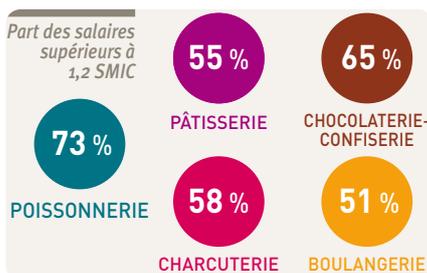
Source : DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

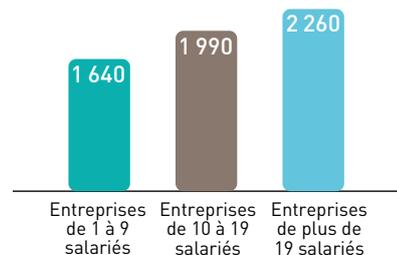
73 % des salaires sont supérieurs à 1,2 Smic

Dans 73 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 Smic. Ce salaire moyen évolue positivement avec la taille des entreprises (cela étant dû à la présence de postes d'encadrement). On note une forte proportion de salaires supérieurs à 1,6 Smic.

Salaires net moyen, et répartition des salaires



Salaires net moyen par ETP selon la taille des entreprises



Répartition des salaires



Source : DARES, DADS 2013, IDCC 01504 de la poissonnerie.



La formation et
l'apprentissage
aux métiers
de la
POISSONNERIE

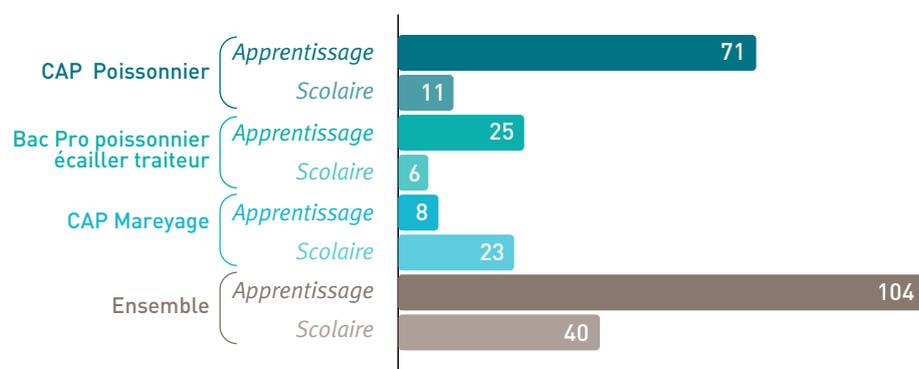
La formation initiale : des effectifs globalement stables

Peu de jeunes se forment au métier de poissonnier

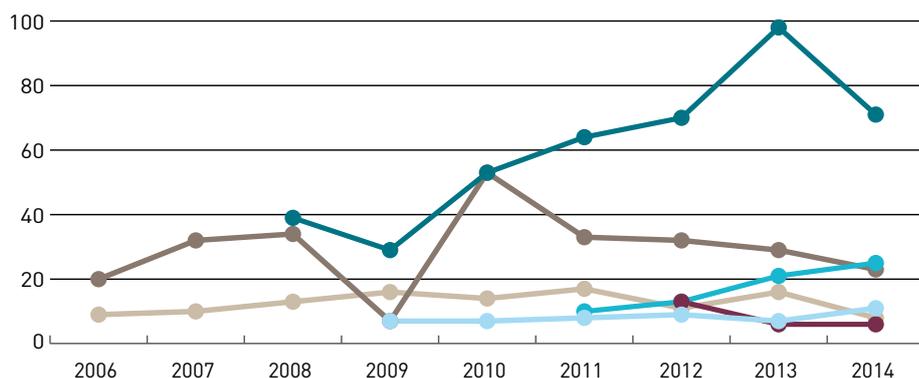
Diplômes préparant aux métiers de la poissonnerie (inscrits en dernière année de diplôme en 2014)

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2014, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Trois diplômes préparent au métier de poissonnier, le principal étant le CAP poissonnier. Les effectifs inscrits à ces diplômes sont très peu nombreux : en 2014, moins de 150 jeunes étaient inscrits en dernière année de diplôme (soit environ 320 élèves et apprentis scolarisés au total). Les deux tiers des jeunes préparant ces diplômes le font par voie d'apprentissage.



Évolution des entrées en formation aux métiers de la poissonnerie



Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2014, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



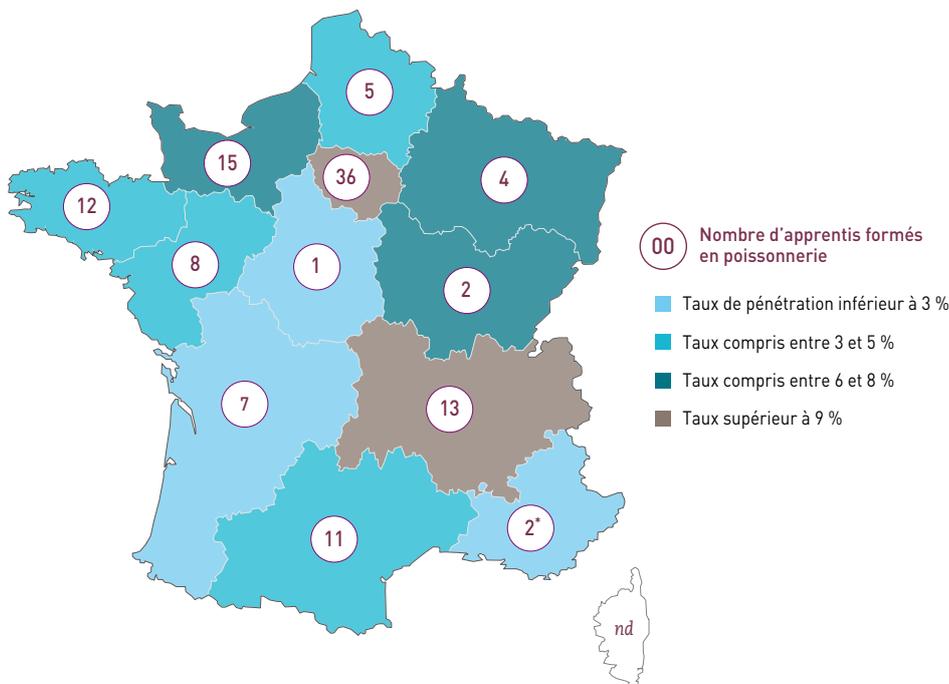
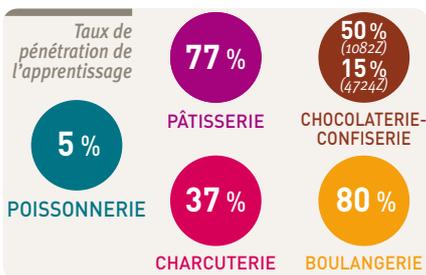
L'apprentissage, peu répandu dans le commerce de détail de poissons

Le taux de pénétration de l'apprentissage est faible : 5 %

Les entreprises de poissonnerie (4723Z) formaient en 2015-2016 un total de 116 apprentis. Le taux de pénétration de l'apprentissage est donc particulièrement faible dans le secteur : 5 % (soit 1 apprenti pour 20 entreprises). Ce taux est un plus élevé en Île-de-France et en région Auvergne-Rhône-Alpes (12 %).

Ce sont les entreprises de poissonnerie de 1 à 2 salariés qui forment le plus grand stock d'apprentis (28 %).

Nombre d'apprentis formés en 2014-2015 dans les entreprises de commerce de détail de poissons et taux de pénétration de l'apprentissage



Source: DEPP/SIFA 2014/15 – apprentis formés dans les entreprises de poissonnerie (4723Z) – traitement ISM.
*N.B. : les données de la région PACA sont incomplètes (elles n'intègrent pas les chiffres du Var).

Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise en 2014 (activité du commerce de détail de poissons)



Source: MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

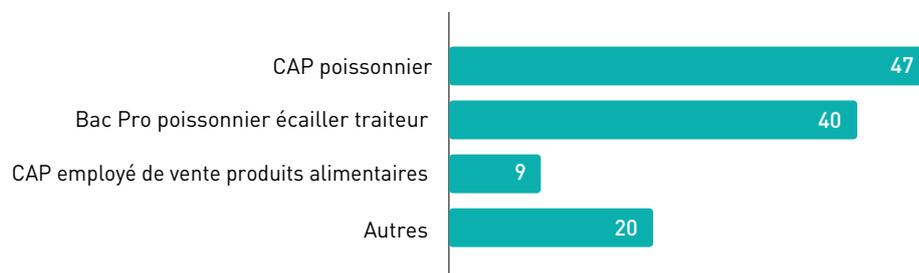
Une concentration des effectifs dans les diplômes de niveau V

55 % des apprentis préparent un titre de niveau V

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de commerce de détail de poissons en 2014-2015

Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

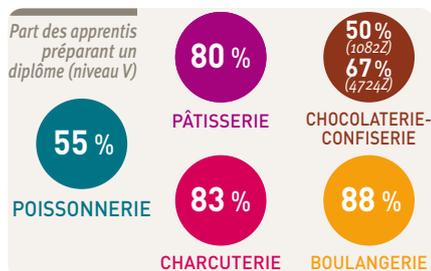
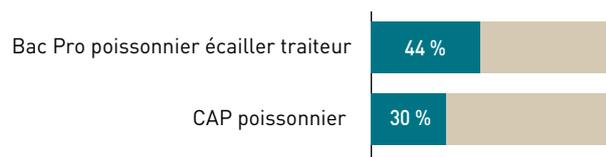
Le secteur du commerce de détail de poissons forme autant d'apprentis au CAP qu'au Bac Pro poissonnerie. Le CAP « employé de vente de produits alimentaires » est en revanche peu préparé dans le secteur.



Globalement, les entreprises du secteur (4723Z) forment moins de la moitié des apprentis inscrits en CAP ou Bac pro de poissonnerie.

Les autres secteurs formateurs sont les hypermarchés, les supermarchés et les entreprises de vente sur marchés.

Part des apprentis formés dans les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)



Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

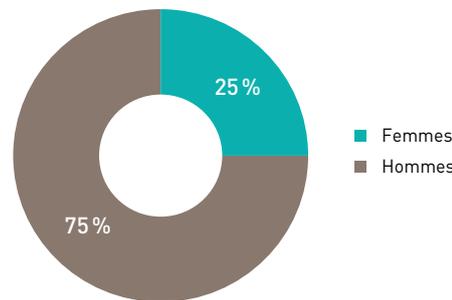
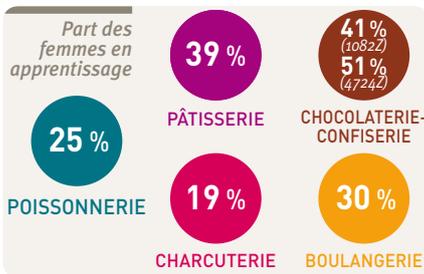
	Bac Pro poissonnerie	CAP poissonnier	Total
Total des apprentis	91	157	248
4723Z Commerce de détail de poissons	40	47	87
4711F Hypermarchés	24	54	78
4711D Supermarchés	6	33	39
4781Z Vente de poissons sur marchés	10	7	17
4638A Commerce de gros	7	2	9
Autres	4	14	18

Apprentis et apprenties du commerce de détail de poissons

25 % des apprenties sont des femmes

Un quart des apprentis formés par les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes.

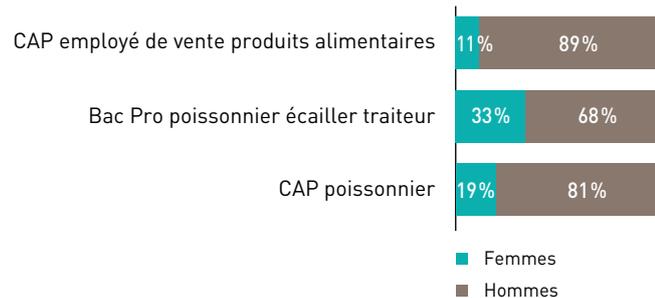
Sexe des apprentis de la poissonnerie



Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

Ces femmes sont un peu plus nombreuses à préparer le Bac pro (33 % des effectifs d'apprentis contre 19 % pour le CAP poissonnier). À noter : les apprentis préparant le CAP vente de produits alimentaires au sein des entreprises de poissonnerie sont majoritairement des hommes.

Part des femmes parmi les apprentis par diplôme



Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

Parcours d'entrée en apprentissage

De nombreux parcours de réorientation

41 % des apprentis de la poissonnerie inscrits en première année de CAP proviennent du collège.

Les cas de réorientation semblent nombreux : 19 % d'entre eux sont déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP, 14 % d'un Bac et 9 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur (une analyse à confirmer dans les prochaines années, la population d'apprentis étant peu nombreuse).

Dernier diplôme obtenu par les apprentis inscrits en première année

	Bac Pro poissonnier
Aucun diplôme	60 %
Certificat de formation générale	8 %
Brevet des collèges	8 %
CAP/CAPA	4 %
BEP/BEPA	0 %
Bac général ou technologique	4 %
Bac professionnel/Bac professionnel agricole	8 %
Diplômes de l'enseignement supérieur	4 %
Inconnu	4 %
Total général	100 %

Source : DEPP/SIFA, traitement ISM, apprentis employés en 2014-2015 dans les entreprises de poissonnerie (4723Z) et inscrits en première année de diplôme.

Crédits photos de couverture : Giorgos Pagomenos – Fotolia, Morenovel – Fotolia, Philetom – Fotolia, Goodluz – Fotolia.

POISSONNERIE

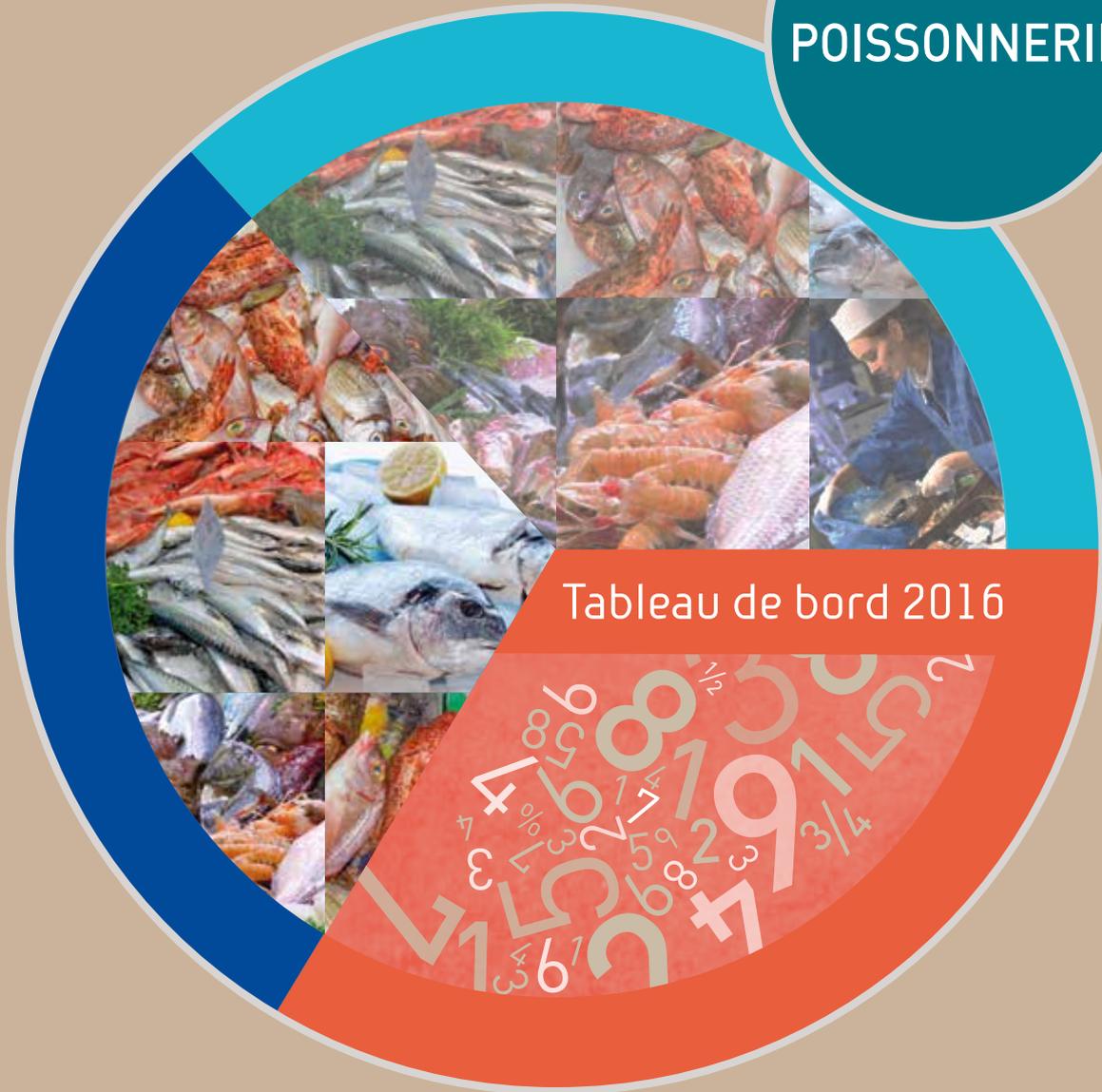


Tableau de bord 2016

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation
